Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260409-DEL_33_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°33 – 2026

Date de convocation :
2 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Absente représentée : 1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Lydia LE CLERE, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, M. Thomas HARNOIS, Mme Florine CORRE

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :
Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU donne pouvoir à

Mme Marie-Thérèse EVEN a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
CFU 2025 – Lotissement Le Koarheg

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et l.2343-1 et 2,
VU le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33.
VU la délibération du Conseil Municipal n°13 en date du 13 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,

La Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025,

Hors la présence de Madame Laëtitia BRIZOUAL, Maire, le conseil municipal est invité à approuver le compte financier unique pour l'année 2025 siégeant sous la présidence de M. Christophe LE TUTOUR, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte financier unique de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	73 611,31€	48 722,44€	**- 24 888,87€**
INVESTISSEMENT	26 663,86€	73 611,31€	**46 947,45€**
TOTAL	**100 275,17€**	**122 333,75€**	**22 058,58€**

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

MAIRIE DE KERFOURN (Morbihan)